

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 18 février 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

INSTRUCTION N° 154-2/ARM/SGA/DRH-MD
relative à la nomenclature des professions ouvrières.

Du 05 janvier 2022

INSTRUCTION N° 154-2/ARM/SGA/DRH-MD relative à la nomenclature des professions ouvrières.

Du 05 janvier 2022

NOR ARMS 2200065J

Pièce(s) jointe(s) :

Six annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Instruction N°154-1/ARM/SGA/DRH-MD du 19 juillet 2021 relative à la nomenclature des professions ouvrières.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [254-1.1.](#)

Référence de publication :

[Instruction N° 154-2/ARM/SGA/DRH-MD du 5 janvier 2022 relative à la nomenclature des professions ouvrières.pdf](#)

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le directeur des ressources humaines du ministère des armées,
le contrôleur général des armées,*

Thibaut de VANSAY de BLAVOUS.